Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260302-DE2026036-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 02 mars 2026

Délibération n°2026/03/6

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 26	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Michel JALU, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT, Samuel LE PENNEC
	Absentes excusées et représentées :	Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Claire LE GUNÉHEC a donné pouvoir à Éva LEROUX
	Absent excusé :	Bernard FRANÇOIS
	Secrétaire de séance :	Nathalie LE BODIC
	Date de convocation :	23 février 2026

Objet : État récapitulatif des indemnités élus versées en 2025

Vu l'article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que, chaque année, les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés d'une part en leur sein, et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain et au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale,

Considérant que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune,

Considérant que pour l'adoption du budget primitif 2026, il convient de présenter un état portant sur les indemnités et rémunérations perçues par les élus en année 2025,

Monsieur Philippe Le Ray, adjoint aux finances, présente l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2025 :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260302-DE2026036-DE

Sommes effectivement perçues lors de l'année 2025 (exprimées en montants bruts) Au titre des fonctions exercées au sein du Conseil municipal				
Nom et prénom de l'élu	Fonctions	Indemnités de fonction	Remboursements de frais	Toutes autres formes de rémunération (y compris avantages en nature exprimés ou non en numéraire)
CADORET Sandrine	Maire	27 129.36 €	- €	- €
JALU Michel	Adjoint au Maire	10 851.72 €	- €	- €
ROSNARHO Odile	Adjoint au Maire	10 851.72 €	- €	- €
BLANDEL Pascal	Adjoint au Maire	10 851.72 €	- €	- €
BOURGEOIS Marie-Reine	Adjoint au Maire	10 851.72 €	- €	- €
PERRONNO Henri	Adjoint au Maire	10 851.72 €	- €	- €
DINARD Mathilde	Adjoint au Maire	10 851.72 €	- €	- €
LE RAY Philippe	Adjoint au Maire	10 851.72 €	- €	- €

Le Conseil municipal :
Article unique : PREND acte des indemnités perçues par les élus lors de l'année 2025.

La Secrétaire de séance,
Nathalie LE BODIC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT 56400 (Morbihan)